

## MÉDIAPOSTE SANS ADRESSE : RÉPERCUSSIONS DES NOUVELLES VALEURS DE TEMPS SUR VOTRE ITINÉRAIRE

L'automne dernier, nous avons ratifié nos programmes de revendications, qui comprenaient la revendication n° 45 « Obtenir des valeurs de temps adéquates pour la Médiaposte sans adresse ». Il s'agit d'une revendication assez généralisée, et les régions ont soumis de nombreuses résolutions à ce sujet, allant du remplacement des paiements à la pièce par des valeurs de temps à l'adoption de valeurs de temps assorties d'une hausse des paiements à la pièce. Le Conseil exécutif national et le comité de négociation ont dû déterminer de quelle façon traiter cette revendication d'une grande complexité.

### Allocation de temps

Les changements apportés à l'allocation de temps seront profitables à bien des facteurs et factrices. À l'heure actuelle, les factrices et facteurs ont droit à l'allocation de temps lorsqu'ils livrent plus de trois (3) ensembles complets par semaine. Selon les nouvelles dispositions, ils y auront droit dès que le nombre d'ensembles complets sera supérieur à un et demi (1,5) par semaine. Un ensemble complet est calculé en divisant le nombre total d'envois sans adresse livrés sur un itinéraire durant une semaine par le nombre de points de remise de cet itinéraire qui reçoivent de la Médiaposte sans adresse.

Par exemple, si vous avez livré 4 750 envois sans adresse en une semaine et que votre itinéraire compte 750 points de remise qui reçoivent des envois sans adresse, vous avez 6,3 ensembles complets. Le calcul de votre allocation quotidienne de préparation des envois sans adresse s'appuie sur le nombre de points de remise de votre itinéraire où des envois sans adresse sont livrés. Dans l'exemple précédent, vous auriez droit à une allocation quotidienne de préparation des envois sans adresse de cinq minutes par ensemble complet, selon le SMIFF.

On soustrait le premier ensemble et demi (1,5) complet du nombre total d'ensembles complets hebdomadaires (6,3 ensembles complets – 1,5 ensemble complet x 5 minutes = 24 minutes par jour).

Selon l'ancien facteur de déclenchement, cet itinéraire aurait eu 16,5 minutes de préparation par jour (6,3 ensembles complets – 3 ensembles complets x 5 minutes = 16,5 minutes).

Il s'agit d'un gain de 7,5 minutes de préparation par jour effectuée dans l'installation postale.

Il existe de nombreux itinéraires dont le nombre moyen d'ensembles complets hebdomadaires ne dépasse pas trois (3), mais qui reçoivent tout de même plus d'un envoi et demi (1,5) par semaine. Ces itinéraires recevront dorénavant une allocation de préparation.

.../2

Il existe aussi une allocation de temps de manutention pour tous les envois sans adresse faisant plus de six (6) pouces de largeur. Nous ne sommes pas en mesure de prévoir les volumes d'envois sans adresse de plus de six (6) pouces de largeur, mais en nous fondant sur le marché ciblé par Postes Canada, nous nous attendons à une augmentation de ces volumes. Lorsque les nouvelles dimensions seront en vigueur, les itinéraires seront plus nombreux à obtenir cette allocation. Et dans le cas des itinéraires qui l'ont déjà, le temps de manutention sera prolongé. Les allocations de temps augmenteront à mesure que les nouvelles dimensions feront leur apparition dans le réseau de livraison, soit après le 15 janvier 2018. Ces allocations de temps seront mises à jour tous les six mois.

## Paiements à la pièce

Nous avons dû convertir certains des paiements à la pièce en valeur de temps afin de pouvoir obtenir une meilleure allocation de temps de préparation des envois sans adresse. Il y aura diminution du montant des paiements à la pièce, mais les conséquences seront atténuées par l'arrivée des nouvelles dimensions. Le paiement visant les envois de 12 po x 6 po passera de 2,3 cents à 1,5 cent la pièce. Les dimensions actuelles de 12 po x 9 po passeront à 12 po x 11 po, et le paiement passera de 3 cents à 2,5 cents la pièce. À l'heure actuelle, environ 98 % des envois sans adresse font partie de la catégorie 6 po x 12 po. Nous prévoyons que les envois sans adresse de 12 po x 11 po formeront un pourcentage accru de l'ensemble des envois sans adresse.

Cette modification des volumes au profit des envois de grandes dimensions fera contrepoids aux changements touchant les paiements à la pièce. Par exemple, si vous livrez aujourd'hui un cahier publicitaire qui a été plié pour répondre aux exigences de la catégorie 12 po x 6 po, vous touchez 2,3 cents la pièce. Selon les nouvelles règles, vous recevrez sans doute le même cahier publicitaire, mais cette fois-ci non plié, répondant aux exigences de la catégorie 12 po x 11 po, et vous toucherez 2,5 cents la pièce. Pour le moment, nous ne sommes pas en mesure de prévoir les volumes qui passeront à la catégorie supérieure en matière de dimensions, mais nous savons que les grands détaillants composent le marché-cible de ces nouvelles dimensions.

## Pourquoi de nouvelles dimensions?

Nous avons accepté une hausse des dimensions et du poids de la Médiaposte sans adresse. Pour maintenir nos salaires, nos avantages sociaux et nos emplois actuels, Postes Canada doit pouvoir compter sur des possibilités de croissance. Les deux marchés qui présentent des possibilités de croissance sont celui de la Médiaposte et celui des colis. L'adoption des nouvelles dimensions des envois sans adresse donnera lieu à une augmentation des allocations de préparation. Ces allocations permettront d'écourter la portion extérieure des itinéraires de facteurs et factrices en augmentant le temps passé à l'installation postale et en réduisant le nombre de points de remise de l'itinéraire. Cette mesure aura pour effet de protéger les emplois de facteurs et factrices. Les nouveaux paiements à la pièce, l'augmentation des allocations de temps et les dimensions accrues des envois sans adresse n'entreront en vigueur que le 15 janvier 2018.



Sylvain Lapointe  
Négociateur en chef – unité urbaine



George Floresco  
Négociateur en chef – unité des FFPS

map scfp1979 /jl sepb 225  
2015-2019/Bulletin n° 189